

coopératives agricoles : les associés coopérateurs, un capital à cultiver

GUIDE PRATIQUE - ÉDITION 2009

*document réalisé avec la participation financière
du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
(compte d'affectation spécial développement agricole et rural)*



Préface, par Philippe Mangin 7

Les mots clefs 9

1. LES ATOUTS ET LA MODERNITÉ DE LA COOPÉRATION

1. Qu'apporte une coopérative à ses associés coopérateurs ?
Un outil économique de progrès au service de ses membres 14
2. Quels arguments peut-on développer pour valoriser la coopération agricole ? 16
3. En quoi la coopération est-elle particulièrement actuelle face aux enjeux de société ? 18
4. Qu'est-ce qu'une coopérative agricole et quel est son objet ? 19
5. Qui peut devenir associé coopérateur ? 19
6. Adhérent, sociétaire ou associé coopérateur ? 20
7. Y a-t-il des différences quand l'associé coopérateur est une personne morale ? 20
8. Qui peut devenir associé non coopérateur et quel est son rôle ? 21
9. L'économie sociale et solidaire a-t-elle des points communs avec la coopération agricole ? 22
10. Qui étaient les Équitables Pionniers de Rochdale ? 24
11. Qu'est-ce que l'Alliance Coopérative Internationale ? 24

2. L'ENTRÉE DE L'ASSOCIÉ : UN RENDEZ-VOUS IMPORTANT

12. Pourquoi et comment sensibiliser les jeunes à la coopération ? 28
13. Comment appréhender l'environnement professionnel : les organismes, les institutions et autres parties prenantes ? 30
14. Comment suivre et accompagner l'installation des agriculteurs ? 31
15. Comment accompagner l'installation et préparer l'adhésion ? 32
16. Comment devient-on associé coopérateur ? 33
17. Le bulletin d'engagement est-il obligatoire ? 33
18. Comment accompagner les associés coopérateurs au moment de leur adhésion à la coopérative ? 34

ONT PARTICIPÉ

À LA RÉDACTION

DE CE DOCUMENT

- › Chantal CHOMEL
Coop de France
- › Catherine COLLET
FRC2A Midi-Pyrénées
- › Sandrine FOURNIE
Coop de France
- › Pascal GOUX
Coop de France
Rhône Alpes Auvergne
- › Françoise LEDOS
Coop de France Ouest
- › Karine NIVET
Coop de France
- › Violaine PANABIÈRE
Coop de France
Rhône Alpes Auvergne
- › Mireille RICLET
Coop de France

3. LES ENGAGEMENTS DE LA COOPÉRATIVE ET DES ASSOCIÉS : UNE RELATION DE RÉCIPROCITÉ

- | | | |
|-----|---|----|
| 19. | Quelles sont les obligations de la coopérative vis-à-vis de ses associés ? | 38 |
| 20. | Quelles sont les obligations de l'associé vis-à-vis de sa coopérative agricole ? | 38 |
| 21. | Comment se concrétise l'engagement d'activité dans une cuma ? | 39 |
| 22. | Pourquoi les statuts prévoient-ils des sanctions pour l'associé coopérateur qui ne respecte pas ses engagements ? | 40 |
| 23. | Quels sont les cas de retrait de l'associé coopérateur ? | 41 |
| 24. | Que devient l'adhésion lors de la cession de l'exploitation ? | 41 |
| 25. | Dans quelles conditions et selon quelles modalités la coopérative agricole peut-elle exclure un associé coopérateur ? | 42 |
| 26. | Que se passe-t-il en cas de décès de l'associé coopérateur ? | 43 |
| 27. | Quels sont les engagements concernant la participation à la vie coopérative ? | 43 |
| 28. | Un coopérateur peut-il être salarié de sa coopérative ? | 43 |
| 29. | Peut-on mettre en place une segmentation ou une typologie des adhérents ? À quelle fin ? | 44 |

4. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES : DE L'APPORT TOTAL A LA CONTRACTUALISATION

- | | | |
|-----|--|----|
| 30. | Quel lien y a-t-il entre l'adhésion et la contractualisation ? | 46 |
| 31. | De l'apport total à la contractualisation ? | 46 |
| 32. | Comment se concrétise le principe d'équité des tarifs et des rémunérations ? | 48 |
| 33. | Quelles sont les différentes modalités de rémunération des apports ? | 48 |
| 34. | Qu'est-ce qu'un compte courant d'activité ? | 51 |
| 35. | Quelles sont les règles de détermination de la ristourne ? | 52 |
| 36. | La coopérative doit-elle orienter la production de ses adhérents ? | 52 |
| 37. | Comment encourager la fidélité des adhérents ? | 53 |
| 38. | Qu'est-ce qu'une organisation de producteurs (OP) ? | 54 |

5. LE CAPITAL SOCIAL : UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU LIEN COOPÉRATIVE-COOPÉRATEUR

39.	Pourquoi un associé doit-il souscrire du capital social ?	58
40.	Un associé peut-il détenir plusieurs catégories de parts sociales dans une coopérative agricole ?	58
41.	Quelles sont les modalités de libération (paiement) du capital social ?	58
42.	Faut-il rémunérer le capital social et à quelles conditions ?	58
43.	Quelles sont les modalités d'actualisation du capital social ?	59
44.	Maintenir une valeur constante aux parts sociales : la revalorisation du capital social	60
45.	Les parts sociales d'épargne (PSE) : distribuer plus pour capitaliser plus	60
46.	Les parts sociales à avantage particulier (PSAP) : un nouvel outil d'implication financière des adhérents ?	61
47.	La remontée des dividendes : un moyen pour l'adhérent de bénéficier de l'investissement de sa coopérative dans l'aval	61
48.	Pourquoi ouvrir le capital des filiales de droit commun aux associés, voire aux salariés ?	61
49.	Peut-on imposer à un nouvel adhérent de payer des droits d'entrée ?	62
50.	Connaître ses associés : le fichier des associés coopérateurs	62
51.	Les modalités de remboursement du capital social	63

6. LE CONSEIL COOPÉRATIF : UN ÉLÉMENT STRUCTURANT DE LA RELATION COOPÉRATIVE-ASSOCIÉ COOPÉRATEUR

52.	En quoi le conseil agricole est-il au cœur du lien coopérative-adhérent ?	66
53.	Les conseillers : piliers de la relation coopérative-adhérent !	66
54.	Qu'entend-on par conseil ?	67
55.	Le management des conseillers	68
56.	Le conseil agricole et la formation : traduction des principes coopératifs	69
57.	Comment gérer la délégation du conseil à un tiers ?	70
58.	Bien identifier des fonctions de conseil et de vente	70

59.	Le conseil a un coût... pour qui et comment ?	70
60.	Comment apporter le meilleur conseil ?	71
61.	Conseil coopératif : différents outils à disposition	72
62.	Quels services développer pour répondre aux besoins des adhérents ?	73

7. LA VIE COOPÉRATIVE, DÉMOCRATIE DE DÉLÉGATION OU DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ? UN SUBTIL ÉQUILIBRE...

63.	Pourquoi la vie statutaire est-elle garante de la démocratie coopérative ? Comment l'organiser ?	76
64.	L'affectation de résultat lors de l'assemblée générale annuelle, pratique concrète de démocratie	78
65.	"Contre, abstentions, je vous remercie..." Comment intéresser les adhérents aux assemblées ?	79
66.	Comment faciliter la gouvernance grâce à la pédagogie ?	80
67.	Comment favoriser et organiser l'expression, la prise de parole et l'écoute ?	81
68.	Comment encourager l'accession aux responsabilités ?	82
69.	Les élus sont-ils les représentants de la coopérative ou de ses adhérents ?	84
70.	À quoi servent les commissions ?	84
71.	Pourquoi et comment partager la réflexion stratégique ?	85
72.	Comment l'associé est-il pris en compte dans les restructurations ?	86
73.	Comment éviter et gérer les conflits ?	87
74.	La concurrence entre coopératives est-elle compatible avec les principes coopératifs ?	88
75.	On ne naît pas coopérateur, on le devient... ou l'importance de l'information...	89
76.	Une demande d'information tous azimuts	90
77.	Les supports de diffusion de l'information	91
78.	L'adhérent a-t-il des droits à l'information garantis par les statuts ?	92
79.	Qu'apportent les contrôles externes à l'associé coopérateur ?	93
80.	Comment développer le sentiment d'appartenance des adhérents ?	94
	Les coopératives ayant apporté leur contribution	95
	Les sigles utilisés	97
	Postface	99

« *Le progrès social consiste à accroître l'aptitude des hommes à travailler ensemble de façon organisée.* »
[M. Watkins, ancien directeur
de l'Alliance Coopérative Internationale]

Cette phrase traduit à la fois l'une des conditions de réussite des coopératives et l'un de leurs objectifs. Refondus en 2008, complétés en 2009, les statuts types explicitent les relations juridiques entre la coopérative et ses associés. Ciment du mouvement coopératif agricole, c'est là que sont décrits les droits et les devoirs réciproques de la coopérative et de ses membres. Et si les statuts ne disent pas tout, le règlement intérieur de chaque coopérative peut préciser bien des choses. Cependant, en raison de l'originalité des principes fondateurs, de l'organisation et du fonctionnement des coopératives agricoles, poser la question des relations entre la coopérative et ses associés, c'est évoquer d'autres enjeux, qui ne sont pas tous abordés par les textes réglementaires :

- l'enjeu économique des relations d'activité entre les adhérents et la coopérative ;
- l'enjeu sociologique des relations entre le collectif et les individus qui le constituent ;
- l'enjeu politique des relations entre une majorité légitimée par des règles démocratiques et une minorité respectable et économiquement indispensable ;
- l'enjeu stratégique des relations entre l'organisation créée et le projet qu'elle doit servir ;
- l'enjeu historique des relations entre le passé hérité des anciens, le présent vécu par les coopérateurs et le futur à construire pour leurs enfants ;
- et, finalement, l'enjeu éternellement humain des relations entre les aspirations et la réalité.

Convaincue que les coopératives agricoles ont des atouts à faire valoir dans la crise économique et sociale mondiale que nous traversons, Coop de France a décidé de donner un coup de projecteur sur ce versant essentiel de la vie des coopératives et, notamment, des bonnes pratiques, des pratiques innovantes souvent méconnues. Un récent sondage Ipsos confirme d'ailleurs que 80 % des personnes interrogées considèrent les coopératives comme un modèle « *solidaire et responsable* », et « *un modèle d'avenir engagé dans le développement durable* ».

Après le *Guide de l'administrateur*, après le *Guide de l'accueil des jeunes en coopérative*, après le *Guide des ressources humaines*, publiés par Coop de France, ce nouveau guide est nourri des expériences des coopératives qui ont participé à sa réalisation et dont la liste figure en fin de document.

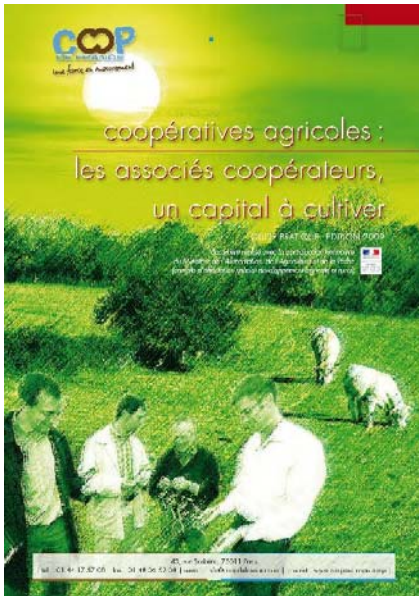
Il a pour ambition d'appréhender les multiples facettes de la relation coopérative-adhérent. Ordonné autour de sept chapitres et 80 questions, il énonce les règles juridiques applicables, formule des recommandations, fait appel à la vision des chercheurs, pose des questions et présente des exemples tirés de la pratique de coopératives.

Que sa lecture vous soit profitable et qu'il soit pour chaque coopérative un outil de progrès.

Philippe Mangin
Président de Coop de France

Comment se procurer le guide ?

Ce guide s'adresse aux coopératives et à leurs fédérations.



Ce guide a pour ambition d'appréhender les multiples facettes de la relation coopérative-adhérent. Ordonné autour de six chapitres et 80 questions, il énonce les règles juridiques applicables, formule des recommandations, fait appel à la vision des chercheurs et présente des exemples tirés de la pratique de coopératives.

Pour se procurer le guide

- ↳ Contacter sa fédération de coopératives ou Coop de France (www.coopdefrance.coop)
- ↳ Commander directement le guide en version papier ou en version PDF à Coop de France :
 - * prix (version papier ou version PDF): 25 € HT – TVA à 5.5%
 - *mail : coralie.mialon@coopdefrance.coop